

Nos mesures d'urgence pour le Grand Nancy

Votre nom et prénom : Laurent Hénart

Votre commune : Nancy

Votre liste : Nancy Positive

Mesure n°1 • Favoriser un accueil respectueux des personnes LGBTI+

Enjeu central de ces dernières années pour notre mouvement, nous demandons aux municipalités de garantir un accueil respectueux de l'identité de genre, de l'orientation affective/sexuelle et du sexe par les administrations. Trois points ont attiré notre attention.

- **État civil**

Depuis la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, la compétence du changement de prénom est devenu du ressort de l'officier de l'état civil. Bénéficiant de cette avancée, un certain nombre de personnes transgenre ont sollicité les services de l'état civil de la ville de Nancy pour faire reconnaître leur(s) prénom(s) d'usage en accord avec leur identité de genre. Si les demandes ont reçu en général un avis favorable, nos associations ont malheureusement constaté que celles-ci restaient notifiées au demandeur avec d'une part le prénom de naissance en lieu et place du prénom d'usage nouvellement validé et d'autre part une mauvaise civilité, reniant ainsi l'identité de genre des personnes et exposant inutilement leur vie privée à leur voisinage.

Cette situation de transphobie administrative a conduit l'Association Nationale Transgenre à solliciter le Défenseur des Droits. Ce dernier a saisi Monsieur Laurent HENART, maire de Nancy, qui dans un courrier du 27 février 2019 avouait que *"quelques maladroites avaient pu intervenir par manque de précisions"* et que *"le courrier de réponse des personnes ayant obtenu un avis favorable (...) est désormais adressé avec la mention du nouveau prénom et la civilité est en adéquation avec ce dernier"*. Néanmoins dans un courrier d'autorisation de changement de prénom du 31 juillet 2019 on pouvait encore voir l'emploi d'une civilité inappropriée...

- Nous demandons que, dès le début de la procédure de changement de prénom, le service de l'état civil communique en accord avec l'administré-e en s'adressant à lui ou elle sous son prénom d'usage et le prénom correspondant respectant son identité de genre.

- Nous proposons que les associations de personnes concernées soient sollicitées pour sensibiliser les personnels de la municipalité à ces questions.
- Nous souhaitons qu'une note de service établissant les mesures pour garantir le respect du prénom d'usage et de la civilité soit adressée au bureau de l'état civil.

Êtes-vous favorable à ces recommandations ?

La Ville de Nancy applique scrupuleusement la loi du 18 novembre 2016 relative au changement de prénom à l'état civil et la circulaire du ministère de la justice du 17 février 2017 qui l'accompagne.

Toutes les demandes de changement de prénom liées à un changement de genre ont été étudiées par la Ville de Nancy et ces demandes ont toutes reçu une réponse favorable.

Le traitement administratif, notamment les correspondances écrites, étaient jusqu'alors toujours en corrélation avec le genre mentionné dans l'État civil au moment de l'envoi du courrier. Laurent Hénart s'est assuré auprès du service municipal de l'État Civil que l'application de la loi de 2016 s'accompagnait de la meilleure bienveillance possible et que les courriers renvoyés aux demandeurs le soient au nom et au genre souhaités par ces derniers.

Les agents de l'État Civil sont sensibilisés au sujet et les consignes pour garantir le respect du prénom d'usage et de la civilité ont été clairement données aux agents.

Dès le début du prochain mandat, la formation des agents municipaux aux questions de diversité, de laïcité et de lutte contre les discriminations sera accélérée avec la mise en place d'un véritable Plan de formation sur ces sujets.

• Mariage

Jusqu'à récemment, la municipalité proposait aux couples mariés un cadeau représentant un couple marié hétérosexuel, excluant symboliquement les personnes homosexuelles du protocole. Par ailleurs, d'autres situations sont remontées, notamment le refus à un couple homosexuel venant de se marier de sortir par la place Stanislas pendant un rassemblement de l'ASNL...

Êtes-vous favorables, sur le principe, à la réévaluation conjointe (municipalités - associations) de la façon dont les couples homosexuels sont accueillis dans les municipalités de la Métropole pour faire évoluer ce dispositif ?

L'accueil doit être à la fois inclusif et similaire puisque nous ne faisons aucune différence entre les couples et que tous les mariages sont d'égale valeur.

La réflexion au sujet du livret d'accueil traditionnellement remis aux mariés et dont la conception date un peu est déjà en cours au sein des services. L'objectif est que chaque couple se sente parfaitement accueilli et pleinement à sa place au sein de l'Hôtel de Ville et au cours de la cérémonie.

Je rappelle que toute demande de mariage et de date de cérémonie sont traités exactement de la même manière, avec bienveillance, quelque soit le genre ou l'orientation sexuelle de chacun des mariés.

Les contraintes de sécurité s'appliquent strictement de la même manière à chacun des couples qui se trouveraient concernés par des événements indépendants de la volonté de la municipalité.

- Respect de la vie privée des personnes transgenres dans les bureaux de vote.

Tant que leur état civil n'a pas été modifié, les personnes transgenres se voient constamment obligées de faire état de leur situation pour expliquer l'inadéquation entre leur apparence et les informations sur leurs papiers. Exercer son droit de vote ne fait pas exception. Lors des élections, elles subissent encore fréquemment un *outing* public par les personnes en charge des bureaux de vote. Les personnes transgenre sont alors contraintes de choisir entre le respect de leur vie privée ou l'exercice de leur droit de vote !

Pour répondre à cette difficulté de façon pragmatique, nous souhaitons que consigne soit donnée aux chefs de bureau de vote de ne pas mentionner à l'oral le prénom de naissance de la personne qui se présente pour voter. Cette mesure a été la municipalité à Rennes en 2017, en lien avec les associations locales.

Donnez-vous des consignes au service des élections permettant le droit effectif de voter sans violation de la vie privée lors des élections ?

Le respect absolu de la loi et des règles électorales me paraît essentiel. Les élections se tiennent dans un contexte de crise sanitaire qui nécessite une mobilisation particulière. Cet impératif ne nous permet pas de changer les règles électorales à quelques jours d'un scrutin.

J'ai appelé à cette occasion les assesseurs à la plus grande bienveillance. Je suis également ouvert à tout échange et toute réflexion partagée à ce sujet concernant de futures échéances électorales.

Mesure n°2 • Sensibiliser les cadres et les personnels aux discriminations LGBTIphobes

Nos associations portent la conviction que les personnes LGBTI+ doivent être accueillies et traitées avec respect par la municipalité, la métropole et leurs agents, à la fois en tant qu'usagers et usagers, et en tant qu'agents publics de la collectivité. Hélas, nous avons connaissance de cas et de situations très précises témoignant de difficultés, soit entre administré-es LGBTI+ et agents publics, soit entre agents publics dans le cadre de leur mission de service public. Hélas, l'un des freins à cet accueil respectueux est l'absence de sensibilisation des personnels sur ces questions.

Les municipalités peuvent changer la donne et notamment :

- En impulsant un plan de formation et de sensibilisation des agents municipaux et métropolitains ;
- En diffusant une note de service rappelant aux cadres et aux direction qu'il leur incombe de protéger les agents contre les haines anti-LGBTI+ ;
- En diffusant les brochures d'information (par exemple celles du Défenseur des Droits) pour rappeler le cadre légal du traitement égal des personnels et des usagers.

Êtes-vous favorable à ces recommandations ?

Des agents ont déjà été sensibilisés sur ce mandat.

Par ailleurs, je rappelle que la Ville de Nancy est signataire de la Charte d'engagement LGBTI+ de l'Autre Cercle depuis octobre 2016. Elle participe depuis aux activités du Club des signataires aux côtés d'entreprises et d'autres collectivités.

Les agents de la ville sont informés de cette charte à respecter et de son contenu.

Dès le début du prochain mandat, la formation des agents municipaux aux questions de diversité, de laïcité et de lutte contre les discriminations sera accélérée avec la mise en place d'un véritable Plan de formation sur ces sujets.

Des brochures d'information sont régulièrement mises à disposition des personnels et usagers, y compris celles du Défenseur des Droits. Nous pouvons renforcer cette démarche.

Un territorial de prévention et de lutte contre les discriminations sera également signé en début de mandat avec la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti LGBT – DILCRAH. Il aura notamment pour ambition d'agir en partenariat au sein de la collectivité comme auprès des administrés sur les discriminations directes, indirectes et systémiques en appuyant la transformation des pratiques des différents acteurs.

Mesure n°3 • Consulter systématiquement toutes les associations de personnes concernées

Pour que la municipalité et la métropole fassent de Nancy un territoire en pointe sur la lutte contre les préjugés, les violences et les discriminations, il nous semble pertinent de constituer une instance consultative (observatoire, comité, commission, etc.) destinée à organiser un dialogue institutionnel régulier et impartial entre l'ensemble des associations LGBTI+ et leurs partenaires et la municipalité et/ou la métropole, pour impulser, conduire et évaluer un projet d'ensemble.

Êtes-vous favorable :

- A la constitution d'un tel organe consultatif ?
- A affecter à un personnel de la municipalité la mission de coordination du projet en question ?

Depuis 18 ans, une délégation politique existe au sein de la Ville de Nancy chargée de développer la politique humaniste de promotion des droits humains, ainsi qu'une mission dévolue devenue au cours du dernier mandat une véritable direction. L'engagement actuel sera renouvelé et renforcé si besoin.

Un observatoire nancéien de l'égalité sera mis en place en partenariat avec l'Université de Lorraine dans la première année de mandat. L'idée est que l'Observatoire soit composé de représentants municipaux,

d'universitaires, de représentants associatifs (de lutte contre le racisme, de droit des femmes, de défense des LGBTI+, etc.), de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville et de personnalités qualifiées. Cet observatoire de l'égalité, de la laïcité et des discriminations constituerait une sorte de comité scientifique associé à la direction municipale en charge du domaine. Il devra œuvrer à la connaissance et à l'observation des discriminations, ainsi qu'à la préservation de la laïcité et établir des propositions d'actions en conséquence. Une des premières missions de cet observatoire pourrait être la réalisation d'une grande enquête sur la perception et la réalité des discriminations sur le territoire nancéien.

Un Observatoire local des violences faites aux filles, ce qui constitue une première en France, est en cours de développement depuis octobre 2019 à l'initiative de la municipalité et de Dominique Sigaud, auteure du livre "La malédiction d'être fille", Prix Livre et Droits de l'Homme de la Ville de Nancy, en concertation avec de nombreux organismes et associations. De premières actions concrètes seront dévoilées dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, le dialogue avec l'ensemble des associations, qui a toujours guidé notre action, sera évidemment poursuivi et renforcé si besoin.

Mesure n°4 • Soutenir et cofinancer l'organisation des événements LGBTI+

Le dernier mandat aura été celui au cours duquel le dernier bar LGBTI+ de la Métropole a fermé ses portes. La vie culturelle LGBTI+ de Nancy passe pour inexistante, alors que c'est un atout pour le rayonnement de la municipalité.

L'un des points noirs de Nancy est qu'une Marche des Fiertés LGBTI+ y est organisée chaque année sans aucun soutien de la municipalité ou de la Métropole, par des associations sous-dotées en moyens financiers et humains. C'est d'autant plus problématique que les personnes LGBTI+ n'ont aucun autre moment de visibilité spécifique dans l'ensemble de la région (dans les Vosges et en Meuse). En conséquence, la Métropole manque une fois de plus une opportunité de rayonner sur tout le territoire.

Vous engagez-vous à soutenir politiquement l'organisation de la Marche des Fiertés LGBTI+, en apportant un concours logistique et financier plus poussé ?

La Ville de Nancy est à l'écoute aujourd'hui de toutes les associations LGBTI+, elle le sera encore demain.

La Ville soutient les associations LGBTI+ dans leurs actions lorsqu'elles en font la demande. Jamais les associations LGBTI+ qui souhaitent travailler en partenariat avec la collectivité n'ont autant été soutenues que lors du dernier mandat.

La Ville de Nancy a toujours soutenu le fait d'organiser une Marche des Fiertés LGBTI+ sur son territoire. La Ville était même son premier partenaire jusqu'à ce que les organisateurs nancéiens en décident autrement. Je suis tout-à-fait favorable à un partenariat plus poussé comme cela a été dit plusieurs fois par les élus de la ville aux associations organisatrices. Ces dernières n'ont pas donné de suite favorables à cette proposition lors des dernières années. Nous renouvèlerons dialogue et propositions dans ce sens à l'occasion du prochain mandat.

Pour ce qui est des autres événements, vous engagez-vous à associer l'ensemble des associations LGBTI+ sur le territoire aux comités de pilotage destinés à les organiser (à l'instar de la "Quinzaine contre l'homophobie et la transphobie" ou de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes) ?

La Ville de Nancy organise ou co-organise de nombreux événements avec le tissu associatif comme "Nancy fait place aux femmes !" autour de la journée internationale des droits des femmes ou encore "Nancy Friendly", quinzaine nancéienne contre les LGBTI+phobies. De nombreuses associations sont partenaires de ses événements. Celles qui souhaitent rejoindre l'organisation de ces manifestations seront accueillies avec une grande bienveillance en fonction des projets et des délais nécessaires. Cela a toujours été le cas. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

Mesure n°5 • Développer la promotion de la santé globale et la lutte contre le VIH/SIDA, les Infections Sexuellement Transmissibles et les hépatites virales

Malgré un important réseau de santé et des acteurs et actrices engagé-e-s sur le territoire, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle est à la traîne sur la métropole nancéienne, comme en témoigne la lenteur du déploiement de la PrEP.

Les dispositifs de dépistage sont divers (hôpitaux, centres de santé, associations communautaires) mais sont à peine coordonnés. L'accueil des personnes issues des communautés vulnérables et notamment LGBTI+ est emprunt de jugement moral voire discriminatoire dans un certain nombre de structures de soins.

La municipalité et la Métropole peuvent agir :

- En mettant en œuvre un plan destiné à appliquer localement la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle ;
- En renforçant le financement de la prévention diversifiée associant dépistage, PrEP, TasP, etc. pour réduire l'incidence du VIH et des hépatites dans la ville et la Métropole ;
- En intégrant le projet santé de la Ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy dans les dispositifs type "Villes sans SIDA" ;
- En faisant la promotion d'une campagne, à l'échelle de l'agglomération, sur les risques de transmission des hépatites virales en population générale et en populations vulnérables ?
- En dirigeant les personnes victimes de violences sexuelles vers les structures adaptées aux violences subies (dépôt de plainte, CMP, maternité pour reconstruction de clitoris après excision) ?

Êtes-vous favorable à ces recommandations ?

Dans le cadre du contrat local de santé de la Métropole du Grand Nancy, de nombreuses actions sont menées par les professionnels de santé du territoire comme le Centre de Santé Sexuelle du CHRU de Nancy qui constitue un accès unique à toutes les spécialités permettant une prise en charge globale des troubles de la sexualité chez l'homme et la femme. Il permet une meilleure orientation des patients, un diagnostic partagé entre spécialistes respectant le niveau d'analyse de chacun, dans une approche positive et respectueuse de la sexualité.

Il existe également le collectif santé sexuelle et bien-être à l'échelle métropolitaine, initié par la Ville de Nancy. C'est un réseau de partenaires médicaux, associatifs et institutionnels dont vous êtes. Ces partenaires se réunissent plusieurs fois par an pour échanger et développer des partenariats en matière de santé sexuelle. Ceci dans le but d'organiser des opérations de prévention telles que des dépistages, portes ouvertes... au sein de la Métropole.

Nous pouvons aller plus loin dans ce domaine. Je suis ouvert à ce que tout échange soit initié sur les sujets que vous évoquez, sans tabous ni à priori.

La santé sera une des priorités du prochain mandat et la prévention y aura toute sa place.

Êtes-vous favorable à l'ouverture d'un centre de santé communautaire, incluant l'accompagnement par les pairs ?

Je propose la création d'une maison de santé par quartier et la création d'un hôpital de proximité sur le site de l'hôpital central. La discussion est ouverte quant au contenu précis et aux missions spécifiques qui pourraient être confiées aux maisons de santé. Des partenariats pourraient être développés dans ce cadre avec les associations qui le souhaitent, notamment LGBTI+.

Mesure n° 6 • Mobiliser l'ensemble des acteurs culturels pour développer la visibilité LGBTI+

Malgré la forte production littéraire, artistique et cinématographique LGBTI+ d'une part, et l'important équipement de Nancy en institutions culturelles publiques et privées d'autre part, les cultures Lesbien, Gaies, Bisexuelles, Transgenres, Intersexes et Queers demeurent en retrait dans notre Métropole.

Alors qu'elle dispose des atouts pour devenir une ville ouverte et dynamique (en particulier avec son tissu associatif vivant), Nancy passe pour être une métropole conservatrice à l'esprit étiqué. Pôle étudiant important, rendu attractif par la présence d'établissements majeurs — École Nationale Supérieure d'Art et de Design, Institut Européen de Cinéma et d'Audiovisuel, Music Academy International... — la ville voit partir les créateurs et créatrices, poussé·e·s à prendre le large face au manque d'innovation et à une politique de préservation du patrimoine toujours plus importante.

La municipalité et la Métropole du Grand Nancy peuvent renverser la situation :

- Par le soutien aux créateur·ice·s de projets, aux expositions, festivals et manifestations culturelles LGBTI+ ;

- Par la mobilisation des acteurs culturels dépendant de la Ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy pour développer la visibilité LGBTI+ dans les services et les entreprises culturelles (réseau Colibris et bibliothèques/médiathèques municipales, musées, cinémas, ...) ;
- En favorisant l'accès de la jeunesse aux cultures LGBTI+ (littérature, cinéma, peinture, etc.).

Y êtes-vous favorable ? Qu'envisagez-vous pour favoriser la création sous un autre aspect que la valorisation de notre patrimoine ?

Certains événements grands publics sont l'occasion de lutter contre les préjugés LGBTI-phobes et de rassembler autour de valeurs communes, notamment le Livre sur la Place, les spectacles Sons et Lumières, la Saint-Nicolas, le Nancy Jazz Pulsations, etc..

Envisagez-vous d'y inclure un volet portant sur les luttes contre les LGBTI-phobies ?

Nancy est une ville de création ouverte sur le monde et sur tous les sujets de société.

Cette création se développe en toute liberté artistique au sein des programmations institutionnelles (Opéra National de Lorraine, Orchestre Symphonique et Lyrique, Centre Dramatique National, Centre Chorégraphique National, L'Autre Canal, Salle Poirel) et événementielles (Livre sur la Place, NJP). Les créateurs LGBTI+ comme les œuvres évoquant les sujets relatifs aux personnes LGBTI+ y ont toute leur place et continueront de l'avoir.

La création, dans toute sa diversité, s'exprime aussi dans le cadre du développement culturel et de la programmation sur le domaine public. De nombreuses compagnies et événements culturels associatifs sont soutenus par la ville et bénéficient à Nancy d'une totale liberté artistique.

Les acteurs culturels sont également sollicités lors d'événement comme "Nancy Friendly" afin de développer la visibilité LGBTI+. Des artistes locaux et régionaux y participent chaque année. Le travail des acteurs culturels sur le sujet pourra être développé sur le prochain mandat.

Je propose également d'inscrire les sujets mémoriels et humanistes dans des projets artistiques sur l'espace public dans le cadre du parcours ADN – Art Dans Nancy. Dans cet objectif, une œuvre de street art consacrée au combat et à la mémoire des personnes LGBT contre l'homophobie et la transphobie et pour l'égalité des droits verra le jour en début de mandat.

En corrélation avec les projets définis ou à venir, je suis tout à fait favorable à ce que les grands événements nancéiens puissent être des occasions de rappeler les engagements humanistes de la ville et permette de sensibiliser à la lutte contre les discriminations, notamment les LGBTI+phobies.

Mesure n° 7 • Développer l'action sociale à destination des plus fragiles

Les questions LGBTI+ sont fortement liées aux questions sociales, aux enjeux forts de discrimination et de précarité. Avec leurs compétences en matière sociale et en matière de transport, la Municipalité et la Métropole sont des points d'appui pour toutes les personnes LGBTI+ en précarité, y compris et notamment les personnes exilées.

Exilé·es LGBTI+

Dans plusieurs villes de France (dont Metz), le CCAS s'investit dans l'accompagnement des personnes en attente de séjour ou d'asile, par exemple en mobilisant un·e travailleur·se social·e pour l'accompagnement de ce public spécifique. Les villes peuvent soutenir efficacement ces publics. Cette action municipale, complémentaire à celle apportée par les CADA, constitue un atout important pour les personnes LGBTI+ persécutées dans leur pays d'origine, et qui viennent en France trouver refuge.

Le CCAS peut :

- Mobiliser des personnels pour le soutien aux personnes en situation de demande d'asile ;
- Par un accord avec la Métropole, faciliter l'accès à moindre coût aux transports publics ;
- Donner accès à une aide humanitaire de base, notamment des bons alimentaires, en particulier pour les personnes pour lesquelles l'OFII a refusé les conditions matérielles d'accueil ;
- Apporter une aide ponctuelle et complémentaire (permanence d'un·e écrivain public ou d'un·e interprète).

Êtes-vous favorable à l'élargissement du champ d'action des CCAS aux personnes en attente d'asile, de séjour et aux personnes en situation de précarité administrative (y compris les personnes placées sous le coup d'une "procédure Dublin") ?

La prise en charge des personnes en attente d'asile, de titre de séjour ou dans une situation de précarité administrative, relève légalement de la compétence de l'État.

Cependant, le CCAS de la Ville de Nancy se tient à l'écoute de tout individu se présentant à lui. C'est pourquoi il accompagne et oriente toutes les personnes en lien avec les acteurs associatifs locaux (association Accueil et Réinsertion Sociale, ARELIA, etc.). C'est notamment le cas de réfugiés, demandeurs d'asile ou de titre de séjour ou de sans-abris.

Nancy, ville inclusive, se doit de défendre les réfugiés exilés car menacés pour ce qu'ils sont.

Assurez-vous, notamment au travers de la traduction de documents informatifs, d'une accessibilité à tou·te·s aux informations visant à accéder aux différents droits et aides auxquelles les personnes exilées peuvent avoir accès ?

Dans ce cadre, en lien avec les institutions et les associations concernées, je propose la mise en œuvre d'une véritable plateforme d'échange permettant d'imaginer ensemble de nouvelles actions dont l'objectif sera d'améliorer l'intégration de celles et ceux qui sont en situation d'exil au sein de la société nancéienne, notamment les réfugiés LGBTI+.

Le travail devra être mené sur plusieurs thématiques (découverte et reconnaissance des cultures du monde, appropriation de la culture et de la langue française, connaissance de l'histoire, reconnaissance de la mémoire, éducation, participation citoyenne, accueil au sein des services publics, partage des valeurs républicaines, habitat, mobilités, aides sociales, accueil d'urgence, mixité, emploi, formation, prévention, accès aux droits, personnes âgées, lutte contre les discriminations, promotion de la laïcité, lutte contre la radicalisation).

Un abri pour tou·te·s les exilé·e·s LGBTI+

Le logement est un droit humain fondamental. Malgré les législations récentes introduisant le "droit opposable au logement", l'effectivité de ce droit n'est pas garanti en raison du manque de place dans les foyers existants. Cela a

un effet direct sur les personnes en situation de demande d'asile, en particulier les hommes célibataires ou en couple avec une personne de même genre.

Dans la Métropole, la situation a fait l'objet d'épisodes de médiatisation au sujet de la Caserne Faron à Vandœuvre-lès-Nancy, les municipalités et l'Etat se rejetant mutuellement la responsabilité de la mise à l'abri.

Vous engagez-vous à mobiliser tous les acteurs pour garantir la mise à l'abri inconditionnel de toutes les personnes sans domicile fixe, y compris les personnes exilées ? Si oui, comment envisagez-vous la responsabilité de votre commune et de la Métropole pour atteindre cet objectif ?

Bien que cela ne soit pas toujours de ses prérogatives, l'action de la Ville de Nancy a permis de trouver des solutions d'aide, de logement ou d'échange sur les dossiers avec les institutions en charge, notamment pour faciliter la situation de demandeurs d'asile LGBTI+. Des actions ont également permis de mettre à l'abri des SDF LGBTI+ présents sur notre territoire.

En parallèle, la Ville de Nancy, en lien avec l'État et l'association Accueil et Réinsertion Sociale, a commandé une étude sur l'errance urbaine, dont le rapport a été présenté à la fin de l'année 2019 en Conseil Municipal. Ce projet a permis d'élaborer un plan d'actions à plusieurs échelles, afin d'améliorer sensiblement la prise en charge des sans-abris et de répondre au mieux à leurs besoins. Il sera déployé dès l'hiver prochain.

Appui à l'accompagnement des jeunes transgenres

En raison des transitions de genre effectuées de plus en plus tôt, l'ensemble des institutions chargées d'accompagner les jeunes semblent témoigner de difficultés fortes à prendre en compte certaines situations particulières dans l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

Formerez-vous les personnels des CCAS et des Missions Locales à l'accompagnement des jeunes LGBTI+, et en particulier les jeunes transgenres ?

Comme énoncé précédemment, le début du prochain mandat sera marqué par la formation des agents municipaux aux questions de diversité, de laïcité et de lutte contre les discriminations sera accélérée avec la mise en place d'un véritable Plan de formation sur ces sujets.

Au vu de l'engagement de la Ville de Nancy envers les droits LGBTI+, il est envisagé qu'un focus particulier sur le sujet soit inséré aux formations des agents, en lien avec les associations LGBTI+.

Mesure n°8 • Lutter contre les discriminations en direction des personnes les plus vulnérables

Prendre soin de soi suppose d'avoir une existence et une place sociale reconnue en tant que personne LGBTI+ dans sa ville, dans son travail, dans sa famille et aussi avec le personnel soignant que l'on peut rencontrer. Parmi les personnes rencontrées par les associations, et notamment celles qui cumulent des facteurs de vulnérabilité (femmes transgenres en situation de prostitution, consommateurs et consommatrices de produits psychoactifs en

situation de grande précarité, etc.), l'accueil par les professionnel-le-s des structures sanitaires et sociales est rarement à la hauteur des enjeux qui concernent ces publics.

Prendrez-vous des arrêtés municipaux garantissant le respect et la sécurité des travailleurs et des travailleuses du sexe, à rebours des arrêtés répressifs qui les poussent à travailler encore plus caché-e-s, les rendant donc vulnérables aux agressions, aux risques de transmissions du VIH et des IST, aux maladies ?

Je suis attaché au respect de la loi et à la protection des plus vulnérables. Les travailleuses et les travailleurs du sexe en font partie. Je suis favorable au soutien des associations œuvrant à leur côté, ainsi qu'à la promotion de la prévention auprès d'eux. Je suis également enclin à échanger à ce sujet avec des partenaires associatifs et institutionnels afin de trouver ensemble des solutions pour améliorer leurs conditions de vie.

Seriez-vous favorable à l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque (lieu médicalisé permettant aux personnes s'injectant ou inhalant des drogues de le faire en sécurité et de disposer d'un accompagnement médical, social et communautaire) sur la ville et la métropole de Nancy ?

Un distributeur-échangeur de seringues a été mis en place par la Ville de Nancy il y a plusieurs années rue Pierre Fourier. Sa gestion est confiée à l'Echange, Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogue (CAARUD).

Dès 2013, quelques collectivités dont Nancy se sont dit favorables à l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque. Cependant, les associations, comme le monde médical sont toujours très divisés sur le sujet. Deux centres expérimentaux ont ouverts en 2016 en milieu hospitalier à Paris et à Strasbourg. Les différents acteurs du sujet analysent les expériences afin de réfléchir à un développement ou non de ce type de centres ailleurs sur le territoire national.

Si les différents acteurs médicaux et associatifs concernés à Nancy souhaitent relancer l'idée de la mise en place d'un tel centre sur le Grand Nancy, des discussions seront évidemment ouvertes sur le sujet sur l'accompagnement possible des deux collectivités.

Mesure n°9 • Vous engager en faveur de l'égalité des droits humains

En tant que maire, vous êtes aussi représentant-e politique et membre de partis et de réseaux ayant une grande influence.

Êtes-vous favorable :

- À la fin de toute discrimination légale des femmes lesbiennes, bisexuelles et asexuelles, des femmes célibataires, des personnes transgenres et intersexes, dans l'accès à la Procréation Médicalement Assistée ?

La loi du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique prévoyait une révision de la loi par le Parlement dans un délai maximal de sept ans, précédé de l'organisation d'états généraux confiée au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Le nouveau texte a été présenté au Conseil

des ministres du 24 juillet 2019. L'Assemblée nationale l'a adopté en première lecture, avec modifications, le 15 octobre 2019. Le 4 février 2020, le Sénat a adopté le projet de loi en première lecture avec modifications.

Ce projet de loi élargit l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femme et aux femmes célibataires. Il doit être débattu puis définitivement adopté par l'Assemblée Nationale dans les prochaines semaines. La PMA pour les couples de femme et les femmes célibataires sera alors effective en France.

Je suis profondément attaché au respect des lois républicaines. Je serai donc attentif à ce que cette loi, qui permettra d'avancer vers une plus grande reconnaissance de la diversité des familles, soit respectée sur le territoire de Nancy.

- À la possibilité pour les personnes transgenres de changer leur prénom et leur mention de sexe à l'état civil, de façon libre et gratuite, sur simple déclaration en mairie ?

Comme évoqué précédemment, la Ville de Nancy applique scrupuleusement la loi du 18 novembre 2016 relative au changement de prénom à l'état civil et la circulaire du ministère de la justice du 17 février 2017 qui l'accompagne.

Toutes les demandes de changement de prénom liées à un changement de genre ont été étudiées par la Ville de Nancy et ces demandes ont toutes reçu une réponse favorable.

Concernant le changement de mention de sexe dont les dossiers sont instruits par le Tribunal de Grande Instance, si les procédures peuvent être simplifiées au bénéfice des demandeurs, il s'agira assurément d'une décision à privilégier. Sur le principe, je ne suis pas opposé à ce que les démarches puissent être effectuées en mairie plutôt qu'au Tribunal si le législateur en décide ainsi.

- À l'interdiction des mutilations sur les personnes intersexes et des traitements hormonaux abusifs ?

Au-delà des opérations justifiées par l'engagement du pronostic vital de l'enfant, d'autres actes répondant à une nécessité médicale peuvent être envisagés sans attendre l'âge du consentement pour éviter une perte de chance fonctionnelle. S'il n'y a pas nécessité médicale d'opérer, il faut créer les conditions permettant de s'abstenir jusqu'à ce que l'enfant soit en âge et en situation de décider.

Je rejoins par ailleurs la proposition de loi visant à interdire les thérapies de conversion, à l'occasion desquelles des personnes LGBTI+ sont victimes de maltraitances psychologiques voire de traitements hormonaux forcés. Chacun doit pouvoir vivre librement, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre, sans que nul ne puisse s'y opposer.

- À l'engagement de politiques éducatives de lutte contre les préjugés LGBTI-phobes, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, notamment par l'éducation aux faits liés au genre et à l'orientation sexuelle et affective ?

Je suis favorable à toute action de sensibilisation qui pourra être mise en place pour lutter contre les préjugés et contre toutes les discriminations tout au long du cursus éducatif scolaire, y compris contre les LGBTI+phobies. Les politiques éducatives doivent être construites par l'éducation nationale puisque les enseignants sont les seuls à décider des contenus pédagogiques. Nous pouvons cependant interpeller le Rectorat sur le sujet et initier des échanges entre l'éducation nationale et le tissu associatif par exemple.

